

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE
DE
SERRAVAL

Le vingt février deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 12

Résultats des votes : pour 12 contre 0 abstention 0

Présents : Philippe ROISINE, Pascal CHEVALLEREAU, Chrystel DEMIZIEUX, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean-Marc JONO, Nathalie MASSART, Sarah PAILLOT, Philippe MOLON, Stéphane TISSOT.

Absents : Yann HARDY, Stéphane GUYONNAUD, Sylvain SOBOTA.

Stéphane GUYONNAUD a donné pouvoir à Stéphane TISSOT

Sylvain SOBOTA a donné pouvoir à Vincent HUDRY-CLERGEON

Stéphane TISSOT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un représentant au sein de la SPL « O des ARAVIS ». DEL_02082023.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que si la commune de Serraval devient actionnaire de la SPL « des ARAVIS », il conviendra de nommer un administrateur représentant la commune au sein de cette société publique locale.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1524-5 et R1524-3 et suivants,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** en qualité de représentant au conseil d'administration de la SPL « O des ARAVIS » Philippe ROISINE, avec effet à la date de la cession d'actions et sous réserve de la réalisation effective des cessions d'actions.

Le vingt février deux mille vingt-trois,

Le Maire,
Philippe ROISINE

Le Secrétaire de séance,
Stéphane TISSOT



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa télétransmission en Préfecture le 27/01/2023
- de sa publication le 27/01/2023

Le Maire,
Philippe ROISINE.

